



Paris le 12 septembre 2008

Projet de loi «RSA et politiques d'insertion» remarques et propositions de la CFDT

La CFDT approuve les grandes lignes du projet de loi permettant la généralisation du RSA et la réforme des politiques d'insertion.

Le RSA est un dispositif positif qui, tout en préservant l'allocation de base :

- incite les allocataires de minima sociaux à accéder à l'emploi
- assure un accompagnement spécifique.
- bénéficie également aux travailleurs pauvres occupant un emploi précaire ou aidé.

Cette logique a été défendue par la CFDT tout au long de la phase de construction et de concertation du RSA et pendant le Grenelle de l'insertion.

Les politiques d'insertion doivent se traduire par une mobilisation de tous les acteurs dans et hors de l'entreprise.

La CFDT fera connaître ces positions aux parlementaires.

Sur le RSA

Un financement élargi du RSA. La CFDT se félicite des choix du gouvernement de financer le RSA en mettant à contribution les revenus du capital : patrimoine immobilier et placements financiers. Cela permet de préserver la prime pour l'emploi que continueront à percevoir les bénéficiaires.

- **Proposition.** *La CFDT demande que l'effort de solidarité soit payé par tous, y compris par ceux qui sont protégés par le bouclier fiscal. Les plus hauts revenus doivent également être mis à contribution.*

Le RSA ouvert à tous sans discrimination. Les jeunes et une partie des étrangers en activité ne sont pas bénéficiaires du RSA. Le maintien de la prime pour l'emploi ou les contrats aidés ne compenseront pas cette inégalité.

- **Proposition.** *La CFDT demande que ces discriminations soient progressivement levées et qu'une mise à plat des actions d'insertion des jeunes soit effectuée. Les jeunes sans qualification, ni diplôme davantage touchés par le chômage et la crise du logement, doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi décent.*

La qualité de l'emploi à soutenir. L'introduction du RSA ne doit pas entraîner un accroissement de la précarité de l'emploi.

- **Proposition.** *Les négociations de branches (salariales, temps de travail..), doivent appréhender les effets d'aubaine éventuels du RSA et de la PPE. Les allègements de cotisations sociales doivent être liés à l'existence d'accords salariaux.*

Indexation de l'évolution du RSA

- **Proposition.** *La CFDT souhaite que l'indexation du «RSA de base» évolue en fonction du Smic et non des prix.*

Sur les politiques d'insertion

Le droit à l'accompagnement professionnel. Ce droit inscrit dans le projet de loi est essentiel. Le référent unique professionnel en lien avec le correspondant social est une bonne articulation. Mais ce droit, pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires de minima sociaux, est conditionné par la capacité et les moyens de mobilisation du nouvel opérateur.

- **Proposition.** *Des objectifs doivent être fixés pour inscrire progressivement le plus grand nombre d'allocataires de minima sociaux comme demandeurs d'emploi (et éviter un enfermement dans l'assistance sociale)*

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la loi. La CFDT veut que soit assurée la réussite du RSA et des politiques d'insertion pour l'accès du plus grand nombre à l'emploi décent.

- **Proposition.** *Un bilan annuel de loi devant le Parlement et notamment du sous-emploi par branche est à introduire pour corriger les dérives éventuelles d'un accroissement du sous-emploi. Des instruments de suivi réguliers sont à créer à cet effet.*

Une action territoriale plus efficace. Simplification, guichet unique de proximité et coordination des acteurs doivent découler de la future loi. Une coordination entre le Conseil général, la Région, les villes, agglomérations, le service public de l'emploi et les partenaires sociaux s'avère indispensable. Que ce soit sur les politiques sociales, d'insertion et la formation professionnelle et la connaissance des droits sociaux connexes.

- **Proposition.** *Le pacte territorial contenu dans le projet de loi doit être obligatoire et non facultatif, ainsi que le chef de file territorial et les guichets uniques de proximité.*

Un soutien à l'insertion par l'activité économique et aux contrats aidés. Alors que les partenaires sociaux se sont engagés à élargir l'accès au contrat de professionnalisation, l'affaiblissement des moyens de ce secteur risque de mettre à mal la cohérence d'ensemble de la future loi. La baisse conjoncturelle du chômage n'a pas d'effet mécanique sur les populations les plus éloignées de l'emploi.

- **Proposition.** *Le nombre de contrats aidés doit être préservé et adapté aux actions d'insertion des entreprises et associations du secteur de l'insertion par l'activité économique pour les publics les plus en difficulté.*

Autres points absents ou à corriger dans le projet de loi ou ses règles

(Pour large partie, ces points sont présents dans la feuille de route du Grenelle de l'insertion et certains dans le comité de suivi du Grenelle)

Désaccord sur la **conditionnalité de l'ouverture du droit au RSA**, sous réserve que la personne ait fait valoir ses droits aux « solidarités familiales ».

Aide financière variable : ne pas exclure les **primo demandeurs d'emploi**.

Représentation des usagers en cas de recours, elle est à ouvrir également aux **organisations syndicales**.

Critères de **représentativité** des représentants des usagers devront être définis.

Définition de nouveaux objectifs chiffrés sur la **clause d'insertion des marchés publics**.

Train de vie qui pourrait exclure du bénéfice du RSA, jusqu'où va cette définition ?

Protection sociale complète. Les 200 h par trimestre, obligatoires pour l'ouverture des droits, doivent être aménagées pour ne pas pénaliser les contrats courts.

Contrat unique d'insertion, garantir le financement de la formation professionnelle.

Attestation de compétences, il faudrait articuler cette mesure avec le passeport formation et le bilan d'étape professionnel contenus dans les accords nationaux interprofessionnels.

Priorité à la politique d'insertion dans l'attribution des **fonds structurels européens**

En conclusion, pour la CFDT, le RSA et la réforme des politiques d'insertion doivent être un levier de progression sociale et professionnelle pour les quatre millions de personnes concernées. Ils doivent s'inscrire dans une démarche de sécurisation des parcours professionnels et dans la prise en compte du sous emploi.

La CFDT veillera à ce que les futures négociations interprofessionnelles (formation professionnelle, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, assurance chômage ...) intègrent ces priorités.

Elle sera également attentive à la prise en compte de ses propositions dans le comité de suivi du Grenelle de l'insertion.